



# Un nouvel envol

## Leonardo da Vinci

Programme communautaire  
de formation professionnelle  
Deuxième phase  
(2000-2006)



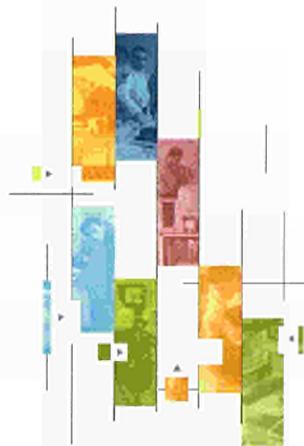


## Un nouvel envol

Après une première phase, de 1995 à 1999, le programme communautaire Leonardo da Vinci prend un nouvel envol pour une période de sept ans : 2000-2006. Avec Socrates (éducation) et Jeunesse, Leonardo da Vinci entend contribuer à la construction d'un espace européen de coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Dans le domaine de la formation professionnelle, ce programme promeut des projets transnationaux basés sur la coopération entre les divers acteurs de la formation professionnelle - organismes de formation, écoles professionnelles, universités, entreprises, chambres de commerce ou autres - visant à promouvoir la mobilité des personnes en formation initiale, des formateurs ou des tuteurs ainsi que l'innovation et l'amélioration de la qualité de la formation. À travers des actions menées en partenariat transnational, Leonardo da Vinci mise sur l'amélioration des compétences et des aptitudes des individus tout au long de la vie. Le défi est double. Il s'agit, d'une part, de mieux préparer les citoyens à s'insérer dans le marché du travail et, ainsi, de faire reculer le chômage. D'autre part, il faut aider les entreprises, par le recours à une main-d'œuvre qualifiée, à faire face aux mutations scientifiques et technologiques, dans un monde toujours plus compétitif.

La mise en route de la deuxième phase de Leonardo da Vinci s'accompagne de quelques changements de taille. Les actions se décentralisent et se rapprochent du citoyen. Une priorité est



donnée à l'information et à la diffusion des pratiques innovantes. Des passerelles sont jetées - via les "actions conjointes" - entre Leonardo da Vinci et les programmes européens en matière d'éducation et de jeunesse. Le budget est en hausse sensible, pour une période de sept ans. Ainsi, il est prévu que quelque 250.000 personnes, parmi lesquelles une majorité de jeunes, vont bénéficier d'une expérience de mobilité ; soit le double par rapport à la première phase de Leonardo da Vinci.

La décision du Conseil établissant la deuxième phase du programme est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Le nouveau programme démarre. Tous, à vos marques!

**Viviane Reding,**  
**membre de la Commission, responsable**  
**de l'éducation et de la culture**

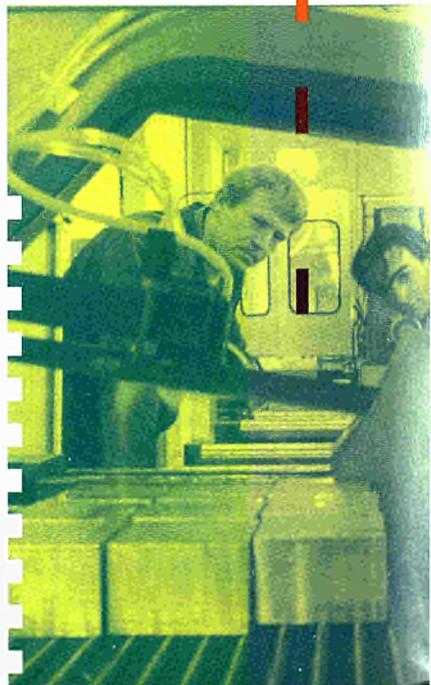
## Leonardo da Vinci, pour quoi faire?

Comme dans la phase précédente, Leonardo da Vinci<sup>(1)</sup> soutient et complète les politiques de formation professionnelle des Etats membres, tout en respectant pleinement leur responsabilité pour le contenu et l'organisation de la formation professionnelle. Via la coopération transnationale, le but est de rehausser la qualité, promouvoir l'innovation et la dimension européenne des systèmes et des pratiques de formation professionnelle.

(1) Décision n° 1999/382/CE du Conseil, du 26 avril 1999 (JO L 146, du 11.6.1999, p.33).

## À quels besoins répond-t-il?

Leonardo da Vinci tient compte tout à la fois des besoins des individus et de l'économie. Par le développement des connaissances, des aptitudes et des compétences, le programme favorise l'exercice actif de la citoyenneté et la capacité d'insertion professionnelle de chacun. En pariant sur la qualité et l'innovation, l'enjeu est aussi d'aider les entreprises à maîtriser les mutations technologiques et industrielles et à faire face avec succès à la croissance et à la compétitivité.



## Ce qui va changer?

Trois mots clés, ici, correspondent à trois changements majeurs:

### Simplification

Les objectifs et mesures sont respectivement ramenés au nombre de trois et cinq.

### Décentralisation

Une partie plus importante de la gestion est confiée aux États membres et aux autres pays participants, ce qui confère plus de responsabilités aux Agences nationales. On estime qu'environ 75% des fonds seront désormais gérés au niveau national.

### Stabilité

Jadis, il y avait des appels à propositions différents chaque année. À présent, un cadre stable est introduit, avec des appels à propositions portant sur plusieurs années.

## Quelles sont les nouvelles orientations?

Sur le fond, des accents sont maintenant placés sur:

- la formation tout au long de la vie ;
- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la participation des PME et des entreprises artisanales ;
- le soutien aux personnes les plus démunies sur le marché du travail, y compris les personnes handicapées ;
- le principe de l'égalité des chances entre hommes et femmes ;
- le renforcement du partenariat entre des acteurs multiples, issus des domaines les plus divers.

## Des nouveautés sont également introduites :

- ▶ Avec les "réseaux transnationaux" (voir plus loin, les "mesures"), l'accent est mis sur l'échange d'expériences et la large diffusion des pratiques innovantes.
- ▶ Un soutien spécial est accordé aux "actions thématiques": un certain nombre de projets pilotes présentant un intérêt particulier au niveau communautaire. Comment peut-on, par exemple, dans le cadre d'un secteur précis, développer de nouveaux outils pour valider des compétences acquises de façon informelle à travers l'expérience professionnelle?
- ▶ Les "actions conjointes" font leur apparition. Elles permettent d'établir des passerelles, notamment, avec les programmes Jeunesse et Socrates. Prenons, à titre d'illustration, une école professionnelle dans un quartier en difficultés. Un projet transnational pourra être soutenu par différentes sources selon que sont organisés des placements en entreprises, que sont impliqués des animateurs de jeunes, ou qu'est développé un projet pédagogique commun.

## Quels pays peuvent participer?

### Ils sont 31 au total:

- les quinze pays de l'Union européenne: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède;
- les trois pays de l'AELE/EEE: Islande, Liechtenstein et Norvège;
- les treize pays en voie d'adhésion à l'Union européenne (selon des modalités spécifiques à définir): Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie.

## Qui peut bénéficier du programme?

Le programme s'adresse à un public très large: jeunes ou adultes en cours de formation, en activité, à la recherche d'un emploi.

## Qui peut présenter un projet?

Les particuliers (jeunes, adultes en formation initiale ou autres publics) peuvent bénéficier d'une bourse du programme mais ne peuvent pas présenter, à titre individuel, des demandes de financement pour des projets. Leonardo da Vinci est par contre ouvert aux organismes et sociétés, publics et privés, œuvrant dans le secteur de la formation, ou concernés par les questions de formation professionnelle, et regroupés au sein d'un partenariat international.

### Cela couvre:

- les établissements, centres et organismes de formation professionnelle à tous les niveaux, y compris les universités;
- les centres et organismes de recherche;
- les entreprises, parmi lesquelles les PME et le secteur artisanal;
- les organisations professionnelles (y compris les chambres de commerce);
- les partenaires sociaux;
- les collectivités et organismes territoriaux;
- les associations sans but lucratif;
- les organismes bénévoles et les organisations non gouvernementales (ONG).

## Quelles sont les principales conditions d'admission?

Les conditions d'admission d'une proposition de projet sont décrites en détail dans les guides établis à l'intention des promoteurs potentiels de projets.

### Quatre conditions doivent, au minimum, être remplies pour recevoir le soutien de Leonardo da Vinci:

- 1** Le projet doit faire l'objet d'une coopération transnationale. Le partenariat européen doit comprendre trois pays participants, dont un pays de l'Union européenne. Pour les projets de mobilité et linguistiques, deux pays suffisent, dont un de l'Union.
- 2** Le projet doit répondre à un ou plusieurs des objectifs énoncés par le programme et préciser la mesure mise en œuvre (voir ci-après).
- 3** Le projet doit se référer aux délais et à une des priorités fixées par les appels à propositions. Trois appels (pluriannuels) à propositions seront publiés: en 2000, en 2002 et en 2004.
- 4** Le projet doit être cofinancé par un apport propre du promoteur et des partenaires, la Communauté ne couvrant qu'une partie des dépenses éligibles.

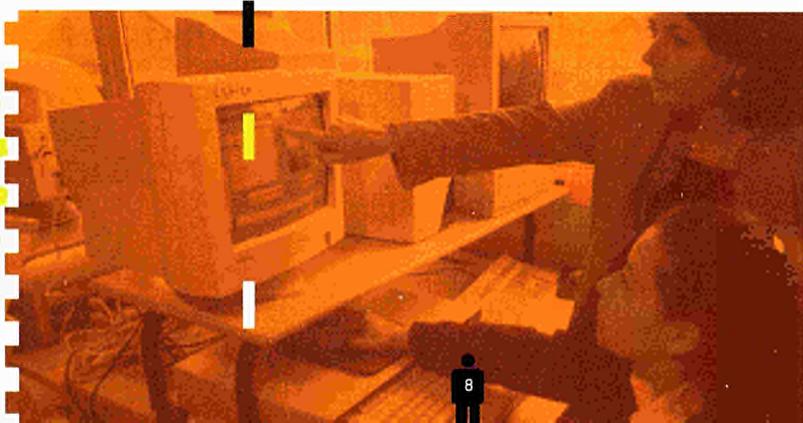


## Quels sont les trois objectifs?

Leonardo da Vinci comporte trois objectifs centraux, qui constituent la clé de voûte du programme : faciliter l'insertion professionnelle, améliorer la qualité des formations et leur accès, développer la contribution de la formation à l'innovation.

Mais voyons cela de plus près...

- 1** Renforcer les aptitudes et compétences des personnes, surtout des jeunes, suivant une **première formation professionnelle**, quel qu'en soit le niveau. Cet objectif peut être atteint, notamment, via une formation professionnelle en alternance et l'apprentissage, pour faciliter l'**insertion** et la réinsertion professionnelles.
- 2** Améliorer la **qualité** de la formation professionnelle continue et de l'acquisition d'aptitudes et de compétences tout au long de la vie, ainsi que l'accès à celles-ci, pour développer la capacité d'adaptation, en particulier pour accompagner les changements technologiques et organisationnels.
- 3** Promouvoir et renforcer la contribution de la formation professionnelle au processus d'**innovation**, pour améliorer la compétitivité et l'esprit d'entreprise, notamment en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi. La coopération entre les institutions chargées de la formation professionnelle, y compris les universités et les entreprises (en particulier les PME), sera encore davantage encouragée.



## Quelles sont les cinq mesures?

Cinq types de mesures communautaires sont prévues, correspondant à cinq moyens d'action spécifiques.

**1 La mobilité:** le soutien à des projets transnationaux de mobilité pour des personnes en formation professionnelle, en particulier des jeunes, et pour des responsables de formation.

Trois possibilités existent:

- les projets transnationaux de placement:
  - pour les personnes suivant une formation professionnelle initiale: dans un établissement de formation professionnelle ou dans une entreprise;
  - pour les étudiants: en entreprise;
  - pour les jeunes travailleurs et les diplômés récents: dans un établissement de formation professionnelle ou dans une entreprise.
- les projets transnationaux d'échanges: ils sont par exemple destinés aux formateurs, aux spécialistes de l'orientation professionnelle, aux tuteurs pédagogiques;
- les visites d'études: destinées aux responsables de la formation professionnelle, y compris les partenaires sociaux.

**2 Les projets pilotes:** le soutien à des projets pilotes transnationaux concernant le développement et la diffusion de l'innovation et de la qualité dans le domaine de la formation professionnelle, y compris le soutien à des actions qui portent sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la formation.

Parmi les projets pilotes, un soutien spécial est apporté à un nombre restreint d'actions thématiques.

**3 Les compétences linguistiques:** le soutien à des projets de promotion des compétences linguistiques et culturelles dans la formation professionnelle, à travers deux types de projets:

- les projets pilotes transnationaux: ils concernent le matériel didactique et les méthodes pédagogiques innovantes adaptés aux besoins spécifiques de chaque secteur professionnel et économique;
- les projets transnationaux d'échanges: ils sont destinés, notamment, à améliorer les compétences linguistiques et culturelles des formateurs et tuteurs responsables de l'encadrement pédagogique des participants aux programmes de mobilité.

**4 Les réseaux transnationaux:** ils visent à rassembler, synthétiser et développer les compétences et approches innovantes européennes, à améliorer l'analyse et la prévision des besoins et aptitudes professionnelles, et à diffuser les productions et résultats des réseaux et projets dans l'Union.

**5 Les outils de référence:** comparaison de données, enquêtes et analyses, observation et diffusion des bonnes pratiques, en collaboration avec l'Office statistique (Eurostat) et le Centre européen de développement de la formation professionnelle (CEDEFOP).

## Quelle est la durée des projets?

Les projets de mobilité (placements et échanges) portent sur une durée maximale de deux ans :

- les placements eux-mêmes se déroulent sur une période :
  - de trois semaines à neuf mois, pour les personnes en formation initiale ;
  - de trois à douze mois, pour les étudiants ;
  - de deux à douze mois, pour les jeunes travailleurs et diplômés récents ;
- les échanges, quant à eux, peuvent durer entre une et six semaines.

Les projets pilotes, les compétences linguistiques, les réseaux transnationaux, les outils de référence et les actions conjointes portent, eux, sur une durée maximale de trois ans.

## Quel budget?

Le budget total de la deuxième phase de Leonardo da Vinci s'élève à 1,15 milliard d'euros pour sept ans.

## Quel soutien financier?

Pour chaque mesure, des modalités financières spécifiques sont prévues.

**Mobilité :** le soutien de la Commission n'excède pas 5000 euros par bénéficiaire et par placement/échange.

**Projets pilotes :** 75% des dépenses admissibles, avec un plafond de 200.000 euros par projet et par an (soit le double que sous la première phase de Leonardo da Vinci). Plafond de 300.000 euros par projet et par an pour les actions thématiques.

**Compétences linguistiques :** 75% des dépenses admissibles, avec un plafond de 200.000 euros par projet et par an.

**Réseaux transnationaux :** 50% des dépenses admissibles, avec un plafond de 150.000 euros par an et par réseau.

**Outils de référence :** 50 à 100% des dépenses éligibles, avec un plafond de 200.000 euros par projet et par an, sauf exception.

**Actions conjointes :** jusque 75% des dépenses admissibles.



## Quand peut-on introduire une proposition?

Dans le respect des échéances figurant dans les appels (publiés en 2000, 2002 et 2004), les propositions peuvent être introduites chaque année. Le premier appel vaut pour trois ans. Les deux suivants, pour deux ans.

## A qui s'adresser?

Les propositions sont à adresser :

- soit à Bruxelles, auprès de la Commission européenne : pour les actions thématiques (catégorie spéciale de projets pilotes), les actions conjointes et les outils de référence ;
- soit, dans son pays, auprès de l'Agence nationale : pour les actions de mobilité, les projets pilotes (sauf les actions thématiques), les compétences linguistiques et les réseaux transnationaux.

## Auprès de qui s'informer?

Vous êtes intéressé et vous désirez en savoir plus. Vous souhaitez monter un projet innovant de formation, introduire une demande de subvention ou faire un stage à l'étranger?

- Pour toute information générale sur Leonardo da Vinci, vous pouvez consulter le site Internet, à l'adresse : <http://europa.eu.int/comm/education/leonardo.html>

- Pour la recherche de partenaires européens, il vous est loisible d'interroger le site Internet suivant : <http://www.leonardodavinci.net/psd/>

- Pour obtenir des conseils pour le montage d'un projet ou pour un stage à l'étranger, les Agences nationales (voir liste ci-après) vous donneront de plus amples informations.



## Adresses utiles

### Agences nationales Leonardo da Vinci

Adresses disponibles au 1<sup>er</sup> juillet 2001

Pour la version mise à jour, prière de consulter Internet :

<http://europa.eu.int/comm/education/leonardo/leonardo2/nalist2.html>

### Union européenne

#### BELGIQUE / BELGIË / BELGIEN

##### Vlaamse Gemeenschap

##### Vlaams Leonardo da Vinci Agentschap

Bischoffsheimlaan 27, bus 3  
B-1000 Brussel

Tel. (32-2) 219 65 00

Fax (32-2) 219 12 02

E-mail : [agentschap@vl-leonardo.be](mailto:agentschap@vl-leonardo.be)

Stefan Baeyens

##### Communauté Française

##### Fonds Social européen

Agence Leonardo da Vinci  
Rue Royale 123, 2<sup>ème</sup> étage  
B-1000 Bruxelles

Tel. (32-2) 278 42 39

Fax (32-2) 278 42 30

E-mail : [leonardo@skypro.be](mailto:leonardo@skypro.be)

[Fse@skypro.be](mailto:Fse@skypro.be)

G. De Smedt / Denis Gard

##### Deutschsprachige Gemeinschaft

##### Ministerium der deutschsprachigen Gemeinschaft

##### Agentur für europäische Programme

Quartum Center  
Hütte 79, box 28

B-4700 Eupen

Tel. (32-87) 56 82 10

Fax (32-87) 55 77 16

E-mail : [leonardo@demetec.net](mailto:leonardo@demetec.net)

André Callewaert

#### DANMARK

##### CIRIUS - Danish National Agency

Fiolstræde 44

DK - 1171 København K

Tel. (45-33) 95 70 00

Fax (45-33) 95 70 01

E-mail : [cirius@ciriusmail.dk](mailto:cirius@ciriusmail.dk)

B. Dylander

#### DEUTSCHLAND

##### Nationale Agentur Bildung für Europa beim Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB)

Hermann-Ehlers-Straße 10  
D-53113 Bonn

Tel. (49-228) 107 16 08

Fax (49-228) 107 29 64

E-mail : [leonardo@bibb.de](mailto:leonardo@bibb.de)

Klaus Fahle

##### Carl Duisberg Gesellschaft e.V. (CDG)

##### Durchführungsstelle Leonardo da Vinci

##### im Auftrag des BMBF

Weyerstraße 79-83

D-50676 Köln

Tel. (49-221) 209 82 18 (361)

Fax (49-221) 209 81 14

E-mail : [leonardo@cdg.de](mailto:leonardo@cdg.de)

##### Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD)

##### Durchführungsstelle Leonardo da Vinci

##### im Auftrag des BMBF

Kennedyallee 50

D-53175 Bonn

Tel. (49-228) 88 23 97

Fax (49-228) 88 25 51

E-mail : [leonardo@daad.de](mailto:leonardo@daad.de)

##### Bundesanstalt für Arbeit (BA)

Regensburger Straße 104

D-90327 Nürnberg

Tel. (49-911) 179 28 80

(49-911) 179 23 67

Fax (49-911) 179 13 07

E-mail : [ba\\_wilfried.muswiek@t-online.de](mailto:ba_wilfried.muswiek@t-online.de)

##### Zentralstelle für Arbeitsvermittlung der Bundesanstalt für Arbeit (ZAV)

##### Durchführungsstelle

##### Leonardo da Vinci

##### im Auftrag des BMBF

Villemomblér Straße 76

D-53123 Bonn

Tel. (49-228) 713 13 20

(49-228) 713 14 38

Fax (49-228) 713 14 99

E-mail : [Ilse-Lore.Schneider@arbeitsamt.de](mailto:Ilse-Lore.Schneider@arbeitsamt.de)

#### ΕΛΛΑΔΑ/GREECE

##### National Labour Institute

6-8, Kosti Palama Street

GR - 111 41 Athens

Tel. (30-1) 212 07 00

(30-1) 212 07 17

Fax : (30-1) 228 51 22

E-mail : [hgontzou@eie.org.gr](mailto:hgontzou@eie.org.gr)

Chara Gontzou

#### ESPAÑA

##### Agencia Española Leonardo da Vinci

General Oraá 55

E-28006 Madrid

Tel. (34-91) 745 94 15

Fax (34-91) 745 94 24

E-mail : [reyes.moreno@educ.mec.es](mailto:reyes.moreno@educ.mec.es)

Reyes Moreno Castillo

#### FRANCE

##### Agence Leonardo da Vinci c/o ACFCI

Assemblée des Chambres Françaises

de Commerce et de l'Industrie

Antenne de Paris

45, avenue d'Iéna

BP 448-16

F-75016 Paris Cedex

Tel. (33-1) 40 69 37 91

Fax (33-1) 47 20 24 79

E-mail : [leonardo@acfci.cci.fr](mailto:leonardo@acfci.cci.fr)

Brigitte Le Boniec

##### Agence Socrates/Leonardo da Vinci Programme Leonardo da Vinci

Pavillon de Valois - Le Parc

Avenue de la Grille d'honneur

Parc de Saint-Cloud

F-92211 Saint-Cloud Cedex

Tel. (33-1) 41 12 35 17

Fax (33-1) 41 12 35 10

E-mail : [ecretinmagand@soleo-france.org](mailto:ecretinmagand@soleo-france.org)

Christiane Bressaud

**IRELAND****Leonardo da Vinci National Agency  
LEARGAS**

Avoca house  
189-193, Parnell Street  
Dublin 1  
Ireland  
Tel. (353-1) 873 14 11  
Fax (353-1) 873 13 16  
E-mail : leonardo@leargas.ie  
Aburgess@leargas.ie  
Patrick Halley / Avril Burgess

**ITALIA****ISFOL****Istanza nazionale di coordinamento**

Via G.B. Morgagni, 30/e  
I-00161 Roma  
Tel. (39-06) 44 59 01 (centralino)  
(39-06) 44 59 04 90 (linea diretta)  
Fax (39-06) 44 59 04 75  
E-mail : leoprojet@isfol.it  
Marina Rozera

**LUXEMBOURG****Ministère de l'éducation nationale,  
de la formation professionnelle  
et des sports****Agence Nationale Leonardo**

29, rue Aldringen  
L-2926 Luxembourg  
Tel. (352) 478 52 33  
(352) 478 52 34  
Fax (352) 47 41 16  
E-mail : lenert@men.lu  
Carlo Welfring / Jerry Lenert

**NEDERLAND****Nationaal Agentschap voor  
Leonardo da Vinci**

Pettelaarpark, 1  
NL-5216 PC 's Hertogenbosch  
Postadres : Postbus 1585  
NL-5200 BP 's Hertogenbosch  
Nederland  
Tel. (31-73) 680 07 62  
Fax (31-73) 612 34 25  
E-mail : na@leonardodavinci.nl  
Jos Tilkin / Els Ranshuijsen /  
Harry Wichmann

**ÖSTERREICH****Leonardo da Vinci  
Nationalagentur Österreich**

Schottengasse 4  
A-1010 Wien  
Tel. (43-1) 532 47 26  
Fax (43-1) 532 47 26-80  
E-mail : info@leonardodavinci.at  
Alexander Kohler

**PORTUGAL****Agência Nacional para os Programas  
Sócrates e Leonardo da Vinci**

Av. D. João II - Lote 1.07.2.1  
Piso 1 – Ala B  
P-1990-096 Lisboa  
Tel. (351-21) 891 99 34  
(351-21) 891 99 75  
Fax (351-21) 891 99 29  
E-mail : agencianacional@socleo.pt  
eandrade@socleo.pt  
Amável dos Santos /  
Emília Almeida Andrade

**SUOMI / FINLAND****Finnish Centre for Leonardo da Vinci**

Hakaniemenkatu 2  
FIN-00530 Helsinki  
Tel. (358-9) 77 47 72 18  
Fax (358-9) 77 47 72 13  
E-mail : Sanna.vuorinen@oph.fi  
Sanna Vuorinen

**Centre for International mobility  
CIMO**

Hakaniemenkatu 2  
FIN-00530 Helsinki  
Tel. (358-9) 77 47 70 33  
Fax (358-9) 77 47 70 64  
E-mail : nina.eskola@cimo.fi  
Nina Eskola

**SVERIGE****Internationella programkontoret  
för utbildningsområdet**

Kungsbroplan 3A  
Box 22007  
S-104 22 Stockholm  
Tel. (46-8) 453 72 11  
(46-8) 453 72 75  
Fax (46-8) 21 11 59  
(46-8) 453 72 53  
E-mail : boo.sjogren@programkontoret.se  
Helene.sall@programkontoret.se  
Boo Sjögren / Hélène Säll

**UNITED KINGDOM****Department for Education and  
Employment****European Union Division**

Room E605  
Moorfoot  
Sheffield S1 4PQ  
United Kingdom  
Tel. (44-114) 259 43 59  
Fax (44-114) 259 41 03  
E-mail : roger.langdon@dfee.gov.uk  
Roger Langdon

**Central Bureau for International  
Education and Training**

The British Council  
10 Spring Gardens  
London SW1A 2BN  
United Kingdom  
Tel. (44-207) 389 43 89  
Fax (44-207) 389 44 26  
E-mail : leonardo@britishcouncil.org

**ECOTEC Ltd.**

Priestley House  
28-34 Albert Street  
Birmingham B4 7UD  
United Kingdom  
Tel. (44-121) 616 37 70  
Fax (44-121) 616 37 79  
E-mail : leonardo@ecotec.co.uk  
Roger Sumpton

FR

Commission européenne

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Manuscrit terminé en juin 2001

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001

© Communautés européennes, 2001

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

© Photos Carl Cordonnier

*Printed in Belgium*

IMPRIME SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

ISBN 92-894-1464-2



9 789289 414647 >



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
L-2985 Luxembourg

NC-39-01-239-FR-C